

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 03/04/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, CALVET Gilles, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MAUGRION Sophie.

Avaient donné pouvoir : ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, BENCHARGUI Suzanne à ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne à BELBEZE Isabelle, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, DEHAUMONT Elodie à BAHUT Cécile, MARTINS Emmanuel à BUSCATO Thierry.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 23  
Votants : 29  
Pour : 26  
Contre : 03  
Abstention :

### **OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-55 - CONVENTION RELATIVE À UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE**

Monsieur GEROMEL, rapporteur, fait part de l'existence d'un service de Conseil en organisation et politiques de rémunération, mission optionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne, créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée.

Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans des démarches de diagnostic d'organisation, de conduite de changement, de gestion de projet, de mise en place d'outils RH (fiches de poste, règlement intérieur, régime indemnitaire, etc.), de démarches GPEEC et d'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP.

Monsieur le Maire souhaite engager une démarche accompagnée du Centre de Gestion de la Haute-Garonne portant sur diagnostic du fonctionnement du secrétariat du Maire et des élus.

L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales (les modalités) d'intervention.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** l'analyse de la demande.

**APPROUVE** la convention de prestation de conseil avec le CDG31.

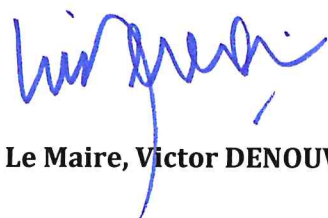
**AUTORISE** le Maire à la signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre

Publié le : 15/04/2024



**Le Maire, Victor DENOUVION**



**Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS**



Accusé de réception en préfecture  
031-213104904-20240409-DELIB202455-DE  
Reçu le 15/04/2024

